

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 19 novembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 25 octobre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Jamal BELAIDI

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BEAUDREY a donné pouvoir à Florian MORELLE.
Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.
Magali MAUREL a donné pouvoir à Stéphane FRECHOU.
Valérie RUEDA a donné pouvoir à Pierre MATHONIER.

Gilles COMBELLE a donné pouvoir à Valérie SEMETEYS (jusqu'au rapport 24 rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité).

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

L'Assemblée départementale adopte le Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021.

SOLIDARITE SOCIALE**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES À L'INSERTION**

- Approuve le Règlement Intérieur concernant l'attribution des aides individuelles à l'insertion dans le département du Cantal.

CONVENTION 2021-2023 RELATIVE AU RECRUTEMENT ET AU FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE L'UNITÉ DE GROUPEMENT DE LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU CANTAL

- Approuve la convention 2021-2023 relative au partenariat entre l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le groupement de gendarmerie départementale du Cantal et l'APAJ 15 pour porter l'action de l'intervenant social sur le secteur gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

AVENANT N° 1 A L'ACCORD CADRE VISANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COORDINATION DÉPARTEMENTALE POUR PORTER L'ACTION DES INTERVENANTS SOCIAUX SUR LES SECTEURS GENDARMERIE ET POLICE DU CANTAL

- Approuve l'avenant n°1 à l'accord cadre visant la mise en œuvre d'une coordination départementale pour porter l'action des intervenants sociaux sur les secteurs gendarmerie et police, signé par l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le Groupement de Gendarmerie Départementale du Cantal, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal et l'APAJ 15.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES EHPAD EN DIFFICULTÉ

- Décide d'attribuer une subvention de 64 000 € à l'EHPAD La Mainada de Pierrefort au titre de l'exercice 2021.
- Décide d'attribuer une subvention de 36 000 € à l'EHPAD Roger Jalenques de Maurs au titre de l'exercice 2021.
- Approuve les conventions entre le Département et les bénéficiaires de la subvention.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions

OUVERTURE**CONVENTION RELATIVE À LA GESTION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES LIMITROPHES DE LA LOZÈRE ET DU CANTAL**

- Approuve la convention de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes limitrophes entre les Départements de la Lozère et du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

CONVENTION RELATIVE À LA GESTION, LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES PONTS LIMITROPHES DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DE LA LOZÈRE ET DU CANTAL

- Approuve la convention de gestion, d'entretien et de réparation des Ouvrages d'Art limitrophes entre les Départements de la Lozère et du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

SOLIDARITE TERRITORIALE

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 – REDÉPLOIEMENT DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COMMUNES DE VALETTE, MOLOMPIZE ET SAINT-CLÉMENT

- Valide la réaffectation des subventions allouées aux communes de Valette, Molompize et Saint-Clément dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021.

APPEL À PROJETS « DYNAMISATION DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – DYNAMISATION DES PRATIQUES SPORTIVES ASSOCIATIVES » : REDÉPLOIEMENT D'UNE AIDE POUR L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS JEUNESSE DE MAURIAC

- Décide de réaffecter au profit de la Société coopérative d'intérêt collectif Animations Sports Loisirs Jeunesse de Mauriac la subvention attribuée à l'Association Sports Loisirs Jeunesse de Mauriac au titre de l'appel à projets « Dynamisation du territoire par le développement des activités de loisirs - dynamisation des pratiques sportives associatives » de l'année 2019.
L'aide attribuée de 20 000 € est calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 40 000 € HT.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES AVEC L'ANCT ET LA PRÉFECTURE DU CANTAL

- Approuve la convention de subventionnement d'un poste d'animateur départemental France Services avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Préfecture du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la convention cadre ainsi que l'approbation des avenants annuels modificatifs pour son renouvellement et le versement de la subvention au Département.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DÉPARTEMENT DU CANTAL

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département du Cantal.

ATTRACTIVITÉ

ATTRACTIVITÉ : MISE EN PLACE D'UNE EXPÉRIMENTATION EN PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI

- Instaure à titre expérimental, pour la période allant du 19 novembre 2021 au 22 juillet 2022, un dispositif d'aide financière aux particuliers participant aux périodes d'immersion organisées dans le cadre d'un dispositif expérimental de la Direction territoriale de Pôle Emploi.
- Décide que cette aide financière est allouée aux conditions suivantes :
 - Personnes éligibles : participants au dispositif d'immersion en entreprise mis en place par Pôle Emploi, en immersion dans un emploi situé dans le Cantal et résidant à au moins 60 kilomètres du lieu de cet emploi (distance par défaut déterminée par l'application Viamichelin) ;
 - Dépenses éligibles : frais d'hébergement et de restauration, sur présentation de justificatifs à concurrence de 100 € par jour de présence dans la structure employeuse maximum et de 500 € cumulés maximum ;
 - Non cumul de l'aide financière avec toute autre aide perçue de Pôle Emploi, d'action Logement, de toute structure d'accompagnement vers l'emploi ou de l'employeur ;
 - Présentation d'une attestation de présence de la structure employeuse ou de Pôle Emploi.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour attribuer individuellement cette aide dans la limite d'une enveloppe globale de 5 000 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR PRENDRE TOUTES LES DÉCISIONS CONCERNANT LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT DES MARCHÉS ET ACCORDS-CADRES FORMALISÉS, AINSI QUE TOUTES DÉCISIONS CONCERNANT LES AVENANTS

- Donne délégation au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, aux fins de prendre, et ce quel que soit le montant, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte de l'exercice de cette délégation à la plus proche réunion utile du Conseil départemental et en informe la Commission Permanente.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU PLUSIEURS MARCHÉS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE SDIS DU CANTAL

- Adopte le projet de constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux entre le Département et le SDIS du Cantal et valide les termes de la convention correspondante.
- Accepte que le Conseil départemental du Cantal soit le coordonnateur dudit groupement.
- Autorise Monsieur Didier ACHALME, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT

- Prend acte des décisions de son Président, prises par délégation, comme suit :

* en date du 15 septembre 2021 :

- demande de soutien à l'appel à projets national au titre du Plan Avenir Montagnes, volet investissement, pour la requalification du centre d'accueil et d'hébergement des Galinottes ;
- demande de soutien au Pacte Régional pour le Cantal signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la restructuration du bâtiment des courses de l'hippodrome Georges du Breil à Aurillac.

* en date du 20 septembre 2021 :

- sollicitation de subventions maximales de la part des agences de l'eau Adour Garonne, Loire Bretagne (pour les dépenses engagées sur leurs territoires) et de la part de l'État au titre du FNADT en lien avec l'élaboration du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement porté par le Département du Cantal ;
- sollicitation d'une subvention maximale de la part de l'État au titre du FNADT pour les travaux et études relatifs à l'automatisation du réseau départemental de suivi des eaux souterraines menés par le Département du Cantal.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT

- Prend acte du compte rendu relatif à l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée au Président du Conseil départemental.

RAPPORTS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SIÉGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SAEM

- Prend acte de la communication des rapports des représentants du Département aux Conseils d'administration de la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT et de la SAEM CALEDEN pour l'exercice 2020.

MANDATS SPÉCIAUX

- Attribue un mandat spécial à Monsieur Philippe FABRE qui a participé aux Sommets du tourisme à Lyon les 18 et 19 octobre 2021.

- Attribue des mandats spéciaux aux élus qui participeront au Congrès de l'Assemblée des Départements de France qui se tiendra à Bourg-en-Bresse les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2021.

La liste nominative des participants sera validée par délibération lors de la prochaine réunion du Conseil départemental.

Les frais occasionnés lors de ce mandat spécial sont pris en charge forfaitairement par le Conseil départemental sur présentation des justificatifs, en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et de l'article L.3123-19 du Code général des collectivités territoriales.

FORMATION DES ÉLUS

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des conseillers départementaux d'un montant égal à 1 % du montant des indemnités des élus.

- Valide les orientations suivantes en matière de formation : les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ; les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits) ; les formations en lien avec les compétences et l'actualité de la collectivité ; les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service, etc...) ;

- Décide que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants : agrément des organismes de formations ; dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la collectivité ; liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ; répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus.

- Décide que seront pris en charge : les frais d'enseignement ; les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dont le remboursement s'effectue en application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

ASTREINTES DE DIRECTION DU PÔLE ROUTES DÉPARTEMENTALES ET INFRASTRUCTURES (PRDI)

- Autorise l'extension du dispositif d'astreintes de direction à tous les postes de directeurs et chefs de service du Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI) ainsi qu'à tous les cadres de catégorie A, à l'exception des agents de catégorie A intervenant déjà dans le cadre d'une astreinte d'exploitation dans le cadre du Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH), ceci au titre de la réglementation de la circulation au niveau départemental et de la sécurité bâtementaire,

- Décide de la mise en œuvre de ces astreintes de direction dans le respect du cadre réglementaire à compter du 1^{er} décembre 2021.

CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE À UN POSTE DE COURTE DURÉE MIS À DISPOSITION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALE

- Valide la convention de poste adapté de courte durée mis à disposition des Archives départementales au bénéfice d'une enseignante en reconversion professionnelle, pour la période allant du 6 décembre 2021 au 31 août 2022.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

CRÉATION DE 5 POSTES NON PERMANENTS – CONTRATS DE PROJET - CATÉGORIE A (ARTICLE 3 II)

- Décide de créer 5 emplois non permanents de catégorie A sur les postes n°1140, n°1141, n°1142, n°1143 et n°1144 afin de renforcer la cellule Cantal Emploi Insertion, répartis comme suit : 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, en charge de l'orientation des bénéficiaires du RSA, de type chef de projet ; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, de type chef de projet ; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, de type chef de projet ; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, en charge de démarche de GPECT dans le secteur médicosocial, de type chef de projet ; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, en charge de l'accompagnement de bénéficiaires du RSA vers les emplois du médico-social, de type chef de projet.
 - En lien avec la durée de programmation du PDIE-PTIE 2021-2025 dans lesquels s'inscrivent ces projets ou opérations identifiés, ces recrutements non permanents interviendront dans une dynamique de montée en puissance progressive de ce dispositif : à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 pour les 3 conseillers en insertion professionnelle ; à partir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 pour les 2 conseillers en insertion professionnelle spécialisés dans le secteur médicosocial.
 - Un cofinancement FSE + et SPIE sera sollicité pour atténuer les charges de la collectivité.
- Chaque contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Les rémunérations seront déterminées en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois territoriaux d'Attaché ;
 - Ces agents percevront le régime indemnitaire relevant du groupe de fonction : A4 bis.
- Modifie le tableau des emplois en conséquence.

CONTRAT DE PROJET MÉDIATION NUMÉRIQUE – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT - CATÉGORIE B (ARTICLE 3 II)

- Décide de créer un emploi non permanent de catégorie B pour la mise en place d'une mission itinérante de médiation numérique et d'accompagnement des publics pour « CyberCantal Le Bus du Conseil départemental ». L'agent public recruté gèrera le fonctionnement, animera et développera le projet CyberCantal Le Bus en proposant des actions destinées à accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques. Il s'agit ainsi de porter au plus près de la population les services publics dans le cadre de l'homologation France Services.
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;
 - L'agent assurera les fonctions d'animateur à temps complet sur le poste n°1145 ;
 - L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle d'animateur et de médiateur numérique et de solides compétences informatiques ;
 - La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des animateurs territoriaux. L'agent percevra le régime indemnitaire relevant du groupe de fonction : B3 ;
 - La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- Modifie le tableau des emplois en conséquence.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

- Décide de transformer des emplois pour les besoins de services.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU DÉPARTEMENT DU CANTAL

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes au sein du Département du Cantal pour l'année 2020.

AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020

- Approuve le projet, les dispositifs et le plan de financement de la demande d'avenant n°3 à la convention de subvention globale FSE N°201700014.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Région, via MaDémarcheFSE, un avenant à la convention de subvention globale FSE 201700014 :
 - pour une période de programmation des opérations comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et une période d'éligibilité des dépenses comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 ;
 - pour un montant total de crédits REACT-EU sollicité de 902 000 € dont 31 570 € d'assistance technique ;
 - pour l'accompagnement de 1 200 participants inactifs et 800 participants chômeurs ;
 - pour un taux maximum d'intervention fixé à 100 %.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.

« CANTAL EUROPE 2022-2027 » DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LES AFFAIRES EUROPÉENNES

- Adopte le document stratégique « Cantal Europe 2022-2027 ».

ASSUJETTISSEMENT À LA TVA : OPÉRATION GRAND PHÉNIX – STATION DU LIORAN

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à faire les démarches nécessaires auprès du Service des Impôts des Entreprises pour assujettir de plein droit l'opération dite du Grand Phénix au Lioran.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

- Adopte les propositions qui sont soumises pour cette décision modificative et qui se traduisent par des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

- L'Assemblée départementale prend acte de la tenue des débats sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 24 novembre 2021

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées et des Affaires Juridiques.